



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-400**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1140741-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : CELONY- AMENAGEMENT ROUTE D'AVIGNON - CESSION COPROPRIETE AMADEUS.

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CELONY- AMENAGEMENT ROUTE D'AVIGNON - CESSION COPROPRIETE AMADEUS.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville envisage le réaménagement de la voirie de Célony pour faciliter sa traversée. Pour cela, des négociations ont été menées afin de pouvoir acquérir une parcelle de terrain cadastrée MO n° 117p, propriété de la copropriété AMADEUS. En effet, l'acquisition des 498m² environ est nécessaire à l'aménagement de la Route d'Avignon.

Suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 30 avril 2018, la copropriété AMADEUS a accepté de céder à titre gratuit la bande de terrain d'une surface de 498 m² à détacher de la parcelle MO n° 117. Elle autorise aussi sa prise de possession anticipée pour la réalisation des travaux. L'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera assumé par la Ville (document d'arpentage, frais d'acte).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à titre gratuit ainsi que la prise de possession anticipée de la parcelle cadastrée MO n° 117p, appartenant à la copropriété AMADEUS.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

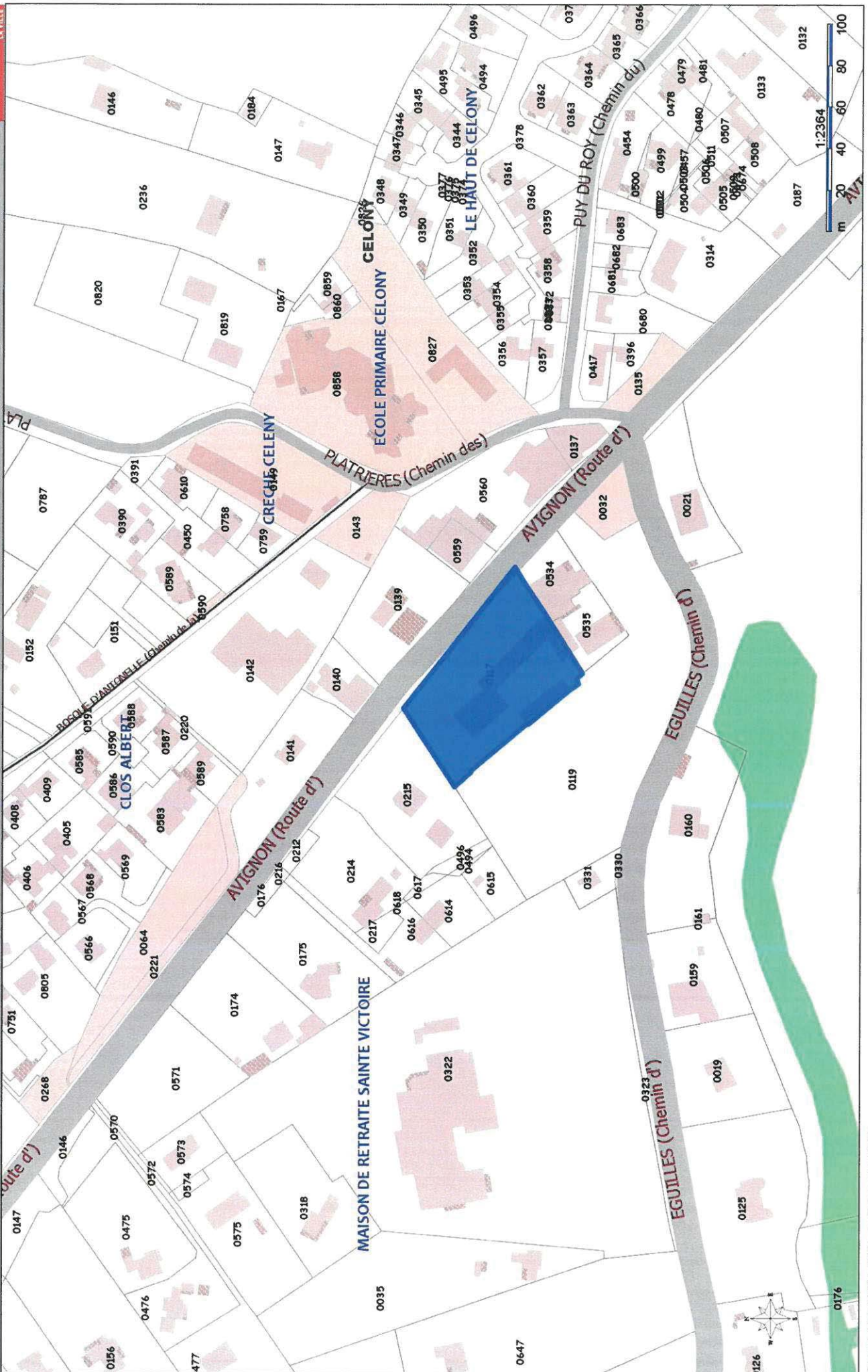
Président de séance et les membres du conseil présents :

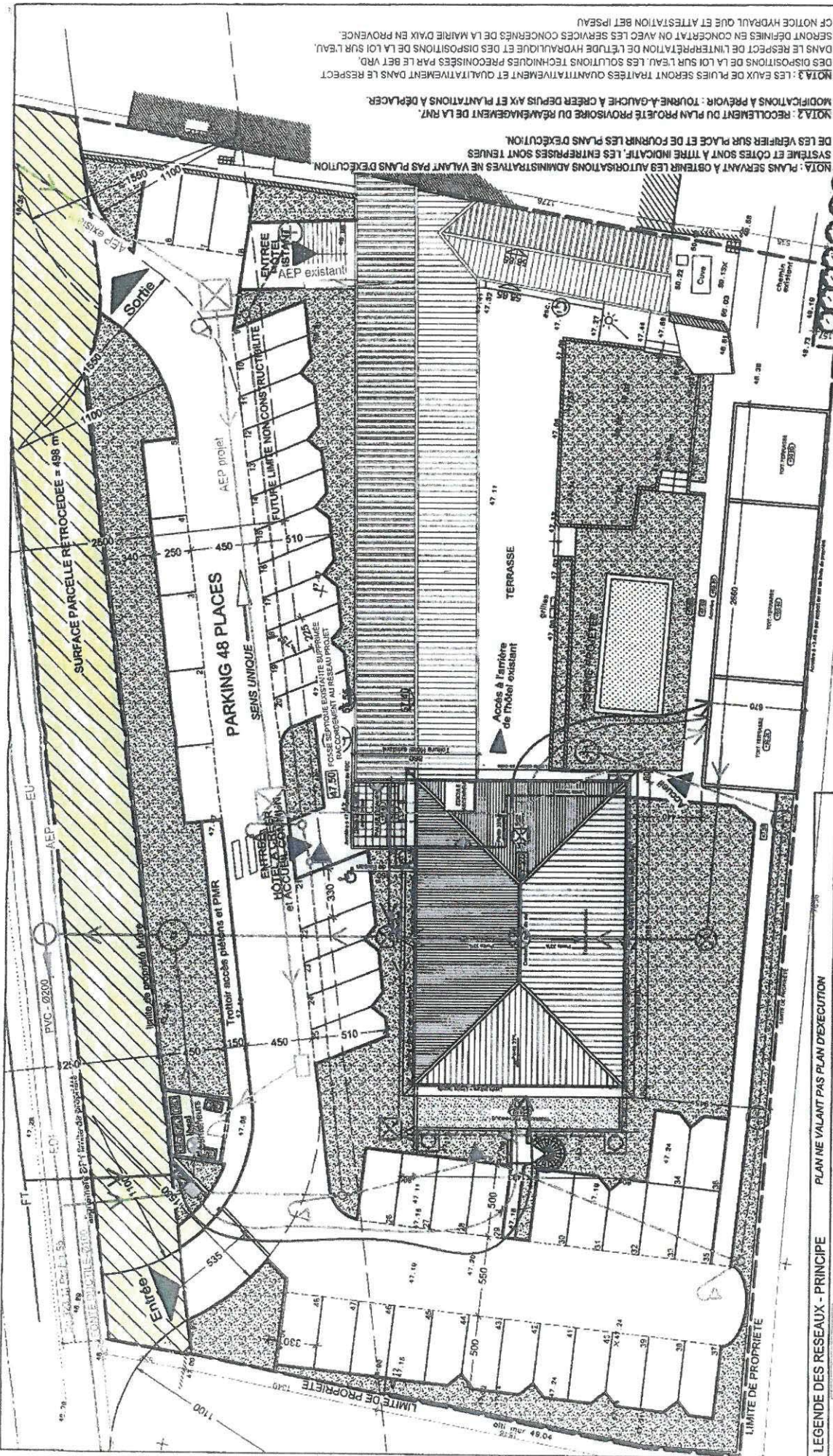
L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

PLAN DE SITUATION - CELONY - MO n°117





NOTA 1 : PLANS SERVANT À OBTENIR LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES NE VALANT PAS PLANS D'EXECUTION DE LES VÉRIFIER SUR PLACE ET DE FOURNIR LES PLANS D'EXECUTION

NOTA 2 : RECULÉMENT DU PLAN PROJETE PROVOIRE À CRÉER DEPUIS AIX ET PLANTATIONS À DÉPLACER.

NOTA 3 : LES EAUX DE PLUIES SERONT TRAITÉES QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'EAU, LES SOLUTIONS TECHNIQUES RECOMMANDÉES PAR LE BET V.D. DANS LE RESPECT DE L'INTERPRÉTATION DE L'ÉTUDE HYDRAULIQUE ET DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'EAU. SERONT DÉFINIES EN CONCERTAION AVEC LES SERVICES CONCERNÉS DE LA MAIRIE D'AIX EN PROVENÇE. CF NOTICE HYDRAUL QUE ET ATTESTATION BET IPSEAU.

PERMIS DE CONSTRUIRE

DESIGNATION DU DOCUMENT
DOSSIER VOIRIE RESEAUX DIVERS

DATE : 09/09
 ÉCHELLE : 1/250
 REF. :

PLAN MASSE PROJETE

PRINCIPE V.R.D

14

INDICE	DATE	NATURE DES MODIFICATIONS

DESIGNATION DE L'AFFAIRE **PROJET D'UN HÔTEL 50 CHAMBRES ET D'UN BÂTIMENT ANNEXE**
 RN7 - Céloty - Commune d'Aix-en-Provence

MAÎTRE D'OUVRAGE **FAYS D'AIX AMÉNAGEMENT**
 La Ferme Entrepôt - Parc de la Duranne
 255 avenue Galilée - 13657 AIX EN PROVENÇE CEDEX 3

ARCHITECTE **Ludovic TRINGALI - QUADRATURE**
 8 av de l'Ambley (Pavillon) - Les Collines de Cugnon B3 - 13090 AIX EN PROVENÇE
 Tél. : 04 42 92 98 48 - Fax : 04 42 92 98 59

LEGENDE DES RESEAUX - PRINCIPE

PLAN NE VALANT PAS PLAN D'EXECUTION

RESEAU (EAU POTABLE)	RESEAU (EAU USEES)	RESEAU (ELECTRICITE)
RESEAU EP BÂTIMENTS CANALISATIONS PVC SURMONTONNÉES REGARD DE VISITE Ø 40x40 REGARD DE VISITE Ø 600 RESEAU AEP EXISTANT ET PROJETE (PHED) REGARD AEP	RESEAU EAU USEES REGARD DE VISITE E.U. Ø 800 TAROURET SIPHOIDE Ø 125 SIPHON DE SOL REGARD TELECOU	RESEAU E.E. ECLAIRAGE EXTERIEUR RESEAU BASSE TENSION 1 TPC Ø 100 - 1 TPC Ø 63 COFFRE EXTERIEUR HUBLOT SPOT (Ø compris mesuré) LAMPADAIRES U : 300 (Ø compris mesuré) PROJECTEURS (Éclairage façade) ALIMENTATION ECLAIRAGE + PORTAL

Sie en fonctionnement, recouvrement existant